

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 27/10/2017

## COMPTE RENDU

Mardi 17 octobre 2017 à 20h00  
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Présent	
Michel CROS, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Excusé	B.SEEMANN	Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Excusée	S. JODAR
Yoann CHARDON, Conseiller	Absent		Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séance : Stéphanie Jodar et Didier Gerin

### Invités :

Intervention de Martial Bouziguet qui vient de s'installer à Saint Prim avec, entre autres, une activité de loisirs « Escale En Arbres », mobile et éphémère de plein air destinée à tous les publics, consistant à organiser diverses animations dans, et autour des arbres. C'est suite à un premier rendez-vous en mairie pour justement évoquer cette activité qu'il a été décidé d'une présentation devant le conseil municipal. C'est sur la base d'une vidéo commentée par Martial Bouziguet et Sylviane Monnot (tous les deux fortement impliqués dans ce projet) que les membres du conseil municipal ont découvert ce concept original. Aujourd'hui la commune est propriétaire d'une zone naturelle de 3 hectares avec de nombreux arbres. Certains de ces arbres (après sécurisation et préparation prises en charge par Martial Bouziguet) seraient parfaitement aptes à recevoir cette activité. Après échanges et débats, il ressort que la mise à disposition par la commune (sous forme de convention) d'un espace dédié à cette activité serait une belle opportunité pour initier la valorisation de cette zone verte. Il est maintenant nécessaire que les deux parties (Escalade en Arbres et la commune) travaillent sur les points techniques et juridiques avant d'aller plus loin. Un nouveau rendez-vous sera donc à programmer dans les prochaines semaines pour valider la 'faisabilité' d'un tel projet.

### Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 19 sept 2017 :

Après lecture du projet de compte rendu, qui intègre les remarques transmises par mails par plusieurs conseillers municipaux, pas de remarques particulières.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Avant d'aborder les délibérations listées sur la convocation du conseil municipal, Didier Gerin – maire explique qu'une nouvelle délibération concernant l'évolution d'un agent communal serait à prendre :

Suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et création d'un poste d'agent principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

**Ajout de cette délibération adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**



**Délibérations :**

**1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – RPQS concernant le Syndicat Intercommunal des Eaux Chonas/St Clair/St Prim sur l'année 2016 :**

Chaque année, les communes concernées par la distribution en eau potable gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas L'Amballan – Saint Prim – Saint Clair du Rhône doivent délibérer sur ce RPQS – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (en sachant qu'une partie de Saint Prim est alimentée par la SDEI – Gerbey Bourrassonnes). Pour information le conseil syndical du SI des eaux a délibéré et approuvé à l'unanimité ce RPQS en date du 13 juin 2017.

Pierre Valverde – représentant titulaire de St Prim au sein du conseil syndical, présente les grands chapitres et les grands chiffres de ce rapport :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau,
- Tableau récapitulatif des indicateurs.

Quelques chiffres :

- 2349 abonnées domestiques en 2016 dont 453 abonnés sur St Prim,
- Volume consommé autorisé pour l'ensemble des communes, 325 382 m3,
- Linéaire de réseau de canalisations (ensemble du réseau) = 48 km,
- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 = 1,60 €/m3,
- Rendement du réseau de distribution = 68,9 %

En terme d'investissement, la commune de Saint Prim a bénéficié pour la très grande majorité des abonnés concernés de la mise en place de dispositifs de télé relève.

Après échanges et débats, Didier Gerin – maire propose de délibérer pour l'approbation de ce RPQS sur l'année 2016.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2. Avancement du projet 'immobilier et nouveaux locaux techniques' en centre village :**

Pour cette séance du conseil municipal, il avait été demandé des documents techniques et financiers aussi bien de la part du cabinet d'architectes que de la part du porteur du projet immobilier afin d'évaluer le bilan financier de cette opération. De plus nous les avons sollicités sur un modèle de délibération qui pourrait permettre de lancer ce projet structurant en centre village.

Après présentation de ces différents documents, le bilan financier apparaît encore trop déséquilibré (près de 85 K€ à la charge de la commune) entre la mise à disposition du foncier par la mairie pour la construction du collectif et le coût des nouveaux locaux techniques (qui doit également intégrer le coût d'acquisition du foncier - plus de 1000 m<sup>2</sup> - auprès de particuliers). Un autre point a été débattu, celui de la garantie d'emprunt à hauteur de 65% pour la commune et à hauteur de 35% pour la CCPR – Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Aujourd'hui il est particulièrement important de bien mesurer les éventuels impacts de cette garantie d'emprunt. Plutôt que de délibérer, il a été décidé de créer un groupe de travail (Didier Gerin, Michel Cros, Pierre Valverde, Bernard Seemann et Christian Javerliac) qui doit rencontrer le cabinet d'architectes et le porteur de projet immobilier pour travailler sur plusieurs scénari afin d'obtenir un bilan financier acceptable.

DL

En parallèle, Didier Gerin – maire rencontrera les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation des nouveaux locaux techniques (maintenant que le zonage est mieux défini).

En conclusion, la délibération est reportée à un prochain conseil municipal. En effet ce projet global, au centre du village, est stratégique et structurant pour les 10 à 15 ans à venir. Il est donc important de rassembler un maximum d'informations pour bien décider, tout en préservant les équilibres financiers pour les années futures.

**3. Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Suite à la réunion et à l'avis favorable de la Commission Paritaire du 21 septembre 2017 du CDG38 – Centre De Gestion, un agent technique change de grade.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 32,16 heures hebdomadaires et sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32,16 heures hebdomadaires avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et autorisation au maire de signer tout document se rapportant à cette décision.**

**4. Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Suite à la réunion et à l'avis favorable de la Commission Paritaire du 21 septembre 2017 du CDG38 – Centre De Gestion, un agent administratif change de grade.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures hebdomadaires et sur la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures hebdomadaires avec effet rétroactif au 8 juin 2017.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et autorisation au maire de signer tout document se rapportant à cette décision.**

**5. Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Suite à la réunion et à l'avis favorable de la Commission Paritaire du 21 septembre 2017 du CDG38 – Centre De Gestion, un agent rédacteur change de grade.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires et sur la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et autorisation au maire de signer tout document se rapportant à cette décision.**

**6. Suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et création d'un poste d'agent principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles :**

Suite à la réunion et à l'avis favorable de la Commission Paritaire du 21 septembre 2017 du CDG38 – Centre De Gestion, un agent spécialisé des écoles maternelles change de grade.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la suppression du poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à 35 heures hebdomadaires et sur la création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et autorisation au maire de signer tout document se rapportant à cette décision.**

**7. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant suite à la démission de deux membres du Syndicat Intercommunal Chonas l'Amballan / Saint Prim :**

Suite à la démission, fin juillet 2017, de deux membres (Michel Cros – titulaire et Marie-Claude Clamaron – suppléante) du Syndicat Intercommunal Chonas l'Amballan / Saint Prim, il est proposé de désigner deux nouveaux membres – un titulaire et un suppléant. Pour rappel, sont actuellement titulaires : Alain Guilloton (Président du SI) et Didier Gerin, sont actuellement suppléants : Daphné Gault et Yoann Chardon.

Suite à ce rappel, Marie-Claude Clamaron a dans un premier expliqué qu'elle ne souhaitait pas commenter sa décision. Sur la demande de plusieurs conseillers municipaux, Marie-Claude Clamaron a finalement précisé qu'elle avait décidé de démissionner suite à une décision (prêt du terrain d'honneur de football) qu'elle jugeait unilatérale.

Didier Gerin – maire fait appel aux éventuel(le)s candidat(e)s. Après un tour de table, Noélie LASCOLS se porte candidate au poste de titulaire, pas de candidat pour le poste de suppléant.

**La candidature de Noélie LASCOLS au poste de titulaire du SI Chonas l'Amballan / Saint Prim a été approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention.**

**8. DM – Délibération Modificative pour règlement suite à l'achat de la nouvelle épareuse (avec reprise de la précédente) :**

Le récent changement de l'épareuse par un modèle plus puissant et mieux adapté au tracteur communal (avec reprise de l'ancienne) a fait l'objet d'une facture de 4000,00 €. Pour permettre le règlement de ces 4000,00 € auprès du fournisseur il est nécessaire de transférer cette somme d'un compte à un autre compte bien spécifique, ceci sans entraîner de modification sur le budget général. Ce jeu d'écriture comptable doit s'appuyer sur une DM – Délibération Modificative.

Didier Gerin – maire propose d'adopter cette DM.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Informations / Débats:**

✓ **Point sur les commissions communales :**

CCAS : Distribution des brioches 'Contre le Cancer' le samedi 21/10 matin.

Commission Ecole le 23/10 pour faire le bilan de la rentrée scolaire.

Commission Communication le 13/11 pour faire un point sur la mise à jour du site internet, sur la préparation de prochain bulletin municipal...

Commission 'Relations avec le monde associatif' à planifier et rencontre avec les associations à organiser.

DC

Commission 'Relations avec le monde économique' à planifier et rencontre avec les acteurs du monde économiques à organiser après la finalisation de la carte communale du monde économique qui doit être affichée sur la place du monument aux morts (à côté de la carte des chemins de randonnées).

Une commission Finances se tiendra à la suite des travaux du groupe de travail sur le projet du centre village (construction d'un collectif et nouveaux locaux techniques).

Commission travaux à planifier (au retour de Michel Cros – 1<sup>er</sup> adjoint en charge des services techniques).

Une commission aménagement de l'ancienne place de l'école primaire et du terrain de pétanque sera programmée par Didier Gerin en novembre.

A noter la préparation d'un important exercice de sécurité PPI centrale de St-Alban supervisé par Pierre Valverde – adjoint en charge de la sécurité.

Rappel : C'est au sein des commissions que les actions 'opérationnelles' sont lancées, que des idées, des préconisations sont initiées avant débats et validation en conseil municipal. Tous ces travaux en commissions sont importants et nécessaires.

✓ **Projet de 'fusion' de la CCPR – Communauté de Communes du Pays Roussillonnais avec la CCTB – Communauté du Territoire de Beaurepaire.**

Depuis plusieurs mois les deux Conseils Communautaires (CCPR – Communauté de Communes du Pays Roussillonnais et CCTB – Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire) se rencontrent pour valider les modalités de rapprochement (de fusion) de ces deux territoires – avec des commissions thématiques regroupant des élus du Pays Roussillonnais et des élus du Territoire de Beaurepaire, avec un comité de pilotage regroupant également des élus de ces deux Territoires.

Dans les mois à venir les deux Conseils Communautaires auront à délibérer ainsi que les conseils municipaux de toutes les communes concernées. Dans ce cadre, pour apporter un maximum d'éléments à l'ensemble des conseillers municipaux, il a été décidé d'organiser des réunions d'informations animées par les présidents de la CCPR et de la CCTB et les maires des communes concernées, en invitant plusieurs conseils municipaux le même jour. Les conseils municipaux des communes de Saint Clair du Rhône, des Roches de Condrieu, de Clonas sur Varèze, de Saint Alban du Rhône et de Saint Prim sont ainsi invités à une réunion d'information le lundi 13 novembre 2017 à 20h00 dans la salle de spectacles à Saint Clair du Rhône.

✓ **Repas des Aînés le samedi 18 novembre 2017.**

Le repas des aînés se tiendra, toujours dans la Salle d'Animation Rurale, le samedi 18 novembre à partir de midi.

Date des prochains conseils municipaux avant fin de l'année 2017 :

le mardi 28 novembre 2017 à 20h00

le mardi 19 décembre 2017 à 20h00

Pour information : Vœux du maire et du conseil municipal : le samedi 6 janvier à 11h00 à la salle d'animation rurale

Séance Conseil Municipal levée à 23h02

**Didier GERIN – Maire**

